
Consultation publique, représentation du lecteur et processus de rédaction : étude de cas du document préparatoire à la consultation publique produit par la commission Coulombe¹

Isabelle Paré

Université Laval

Résumé

La gestion des forêts au Québec est un enjeu qui laisse rarement indifférent. La couverture médiatique de certains événements, comme les travaux de la commission Coulombe, propulse les débats sur la place publique, alimentant ainsi la controverse. Pour faciliter la participation des citoyens à cet exercice démocratique qu'a été la consultation publique tenue dans le cadre de la commission Coulombe, un document de préparation a été rédigé. Pour remplir ses fonctions, le rédacteur doit rédiger son document en prévoyant son lecteur, tel que le conçoit Éco (1985). Après analyse, il semble qu'il y ait peu de correspondances entre les Lecteurs modèle et empirique. Les stratégies déployées pour rendre le document accessible et ainsi faciliter la participation des citoyens ne peuvent donc qu'être partiellement efficaces.

1. Enjeux forestiers et communication publique

La gestion des forêts fait vibrer une corde sensible de la population; c'est du moins ce qu'il est possible de déduire des remous qu'occasionne l'actualité forestière dans les médias. La foresterie, autant comme discipline que comme champ professionnel, jouit d'une attention particulière du public, que celui-ci soit urbain ou rural, qu'il soit touché directement ou non par les enjeux forestiers (Guay, Gagnon 1988). Plus que de stricts enjeux forestiers ou environnementaux, la gestion et l'exploitation de la forêt sont devenues des enjeux sociaux (Guay, Gagnon 1988; Marty 2000).

Dans un tel contexte, les visions et les représentations de la forêt se multiplient, se chevauchent et s'affrontent (Guay, Gagnon 1988; Satterfield 1997; Dereix 1997; Lanier 1997). Les acteurs forestiers, peu importe la paroisse pour laquelle ils prêchent, ressentent la nécessité de transmettre ce qu'ils jugent être des renseignements, des opinions ou des connaissances pertinentes, nécessaires et sans biais afin de faciliter l'appropriation des savoirs reliés à la foresterie (Ordre des ingénieurs forestiers du Québec 2002). Le Conseil de la recherche forestière du Québec

¹ Cet article a été rédigé sous la supervision de la professeure Isabelle Clerc, de l'Université Laval.

(CRFQ) en a d'ailleurs fait une de ses priorités de recherche, stipulant que « [des] efforts de recherche devraient être déployés [...] [afin de] développer des mécanismes de diffusion des nouvelles connaissances scientifiques [...] adaptés aux besoins des utilisateurs en forêt publique et en forêt privée. » (CRFQ 2002). Le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) abonde dans ce sens, souhaitant « mieux sensibiliser et renseigner le public au sujet des forêts, [...] [et] améliorer l'accès à l'information et aux services d'information sur les forêts » (CCMF 1998, p. 16).

1.1 Consultation et participation du public

La tenue d'une consultation publique est certainement un moment fort de sociodiffusion des savoirs, et ce, plus particulièrement du point de vue communicationnel. Les consultations publiques tenues dans le cadre de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (CEGFPQ), mieux connue sous le nom de commission Coulombe, n'échappent pas à cette dynamique. La Commission, dont le rapport final a été déposé en décembre 2004, avait pour mandat de faire le portrait de la gestion des forêts publiques québécoises. De nature scientifique, technique, publique et indépendante, la Commission devait aussi faire des recommandations quant aux améliorations à mettre en place pour bonifier le régime forestier au Québec (CEGFPQ 2004b).

La consultation publique se distingue d'autres activités de communication ou de relations publiques propres au contexte environnemental (par exemple, la période d'information) parce qu'elle établit une relation bidirectionnelle entre les citoyens et l'administration publique. Pendant une consultation publique, les citoyens peuvent, à titre personnel ou en tant que porte-parole d'un groupe, d'un organisme ou d'une entreprise, exprimer leurs attentes et leurs préoccupations, ou encore émettre leurs commentaires et leurs opinions à un groupe d'experts indépendants qui s'engagent à rendre compte des propos reçus aux décideurs publics et à justifier leur choix. La consultation publique est un processus qui encadre la participation du public. En effet, « la consultation porte sur un objet défini et se déroule selon un calendrier défini. Elle est encadrée par des règles claires et connues » (Office de consultation publique de Montréal 2008, p. 4). Autre avantage, la consultation publique permet de prendre le pouls de la population tout en facilitant la communication non verbale et l'évaluation de la crédibilité des communications (de Guise 2002).

Idéalement, la consultation publique devrait permettre à toutes les parties intéressées d'intervenir afin de construire collectivement les politiques qui détermineront la façon dont sera gérée la forêt.

Dans ce monde idéal, tout processus de consultation publique devrait répondre à certains critères qui permettent l'inclusion de tous les citoyens dans l'exercice de communication des connaissances et des savoirs pertinents à une situation donnée. À cet effet, Adler et Birkoff (2003) proposent certains critères qu'ils jugent essentiels au bon déroulement d'un exercice de consultation publique. Il s'agit de :

- Ne pas privilégier une façon de développer ses connaissances plus qu'une autre;
- S'assurer que toutes les formes d'information, qu'elles soient techniques, scientifiques, culturelles, expertes ou profanes, soient accessibles à tous;

- Souligner le fait que toute information soumise, quelle que soit sa nature, peut être questionnée respectueusement sur sa validité, sa justesse et sa fiabilité;
- Améliorer la capacité qu'ont les participants à enrichir leurs connaissances à partir du bagage d'autrui, quel qu'il soit.

Toutefois, dans la réalité, cet idéal de participation du public est difficile à atteindre. Une des raisons qui contribuent à freiner le processus est la forte prégnance du discours scientifique et des normes qu'il sous-tend (Eden 1996). Le pouvoir que confère l'expertise dans un domaine scientifique est difficilement contrebalancé, que ce soit par les savoirs locaux ou par les contre-expertises développées en dehors du giron de la science. Une des raisons qui concourt à cet état de fait est que la définition et l'identification des problèmes dans le domaine environnemental dépendent en grande partie du savoir scientifique. Certaines données ne sont en effet accessibles qu'à celui qui possède les outils de mesure lui permettant de passer outre les limites de sa perception sensorielle. Ainsi, lorsqu'un problème d'ordre forestier ne peut être perçu directement par l'individu, ce dernier devient « dépendant de connaissances externes », ce qui lui fait perdre sa « souveraineté cognitive » (Beck 1992). L'individu doit donc s'en remettre à ceux qui produisent et détiennent ces connaissances. Le savoir se trouve ainsi concentré entre les mains de spécialistes qui en contrôlent l'accès, consciemment ou non.

C'est particulièrement vrai dans le cas de l'audience publique : la complexité du débat scientifique dans une atmosphère de pressions politiques, administratives, associative, commerciales et médiatiques ne facilite pas la compréhension des enjeux réels par le citoyen moyen (Ogrizek 1993). Souvent, le message à caractère scientifique « provoque une démission de la volonté de compréhension des non-spécialistes » (Fayard 1988) qui, dans l'impossibilité de saisir pleinement un message qui vise, inconsciemment ou non, davantage à prouver leur incompetence qu'à les informer, s'en remettent à l'opinion des spécialistes qui, eux, possèdent le savoir et l'esprit critique bien évidemment sous-entendus. L'adhésion aux principes du message est acquise parce que le non-spécialiste ne se croit pas en mesure de bien saisir la portée. Le scientifique devient ainsi plus compétent aux yeux du profane alors qu'en fait, il n'a pas réussi à se faire comprendre. Cette souveraineté de la science et de sa méthode protège le scientifique, qui n'a pas à justifier son expertise.

1.2 La commission Coulombe

Pourtant, afin de favoriser une participation optimale du citoyen, c'est-à-dire pour qu'il soit en mesure de communiquer ses opinions, ses perceptions et ses appréhensions, sa compréhension des faits et des enjeux doit être la meilleure possible. On ne communique bien que ce que l'on comprend bien.

Dans le cadre de la commission Coulombe, les commissaires² ont tenté de réduire le malaise potentiel causé par l'abondance et l'hermétisme des concepts scientifiques de la foresterie en produisant un document écrit qui servirait à présenter à la fois la Commission et son mandat, de même que la forêt québécoise et son régime, tout en invitant la population à participer au

² Le Document préparatoire est une initiative des commissaires. Ils sont les principaux artisans de sa rédaction. Toutefois, le vocable « équipe de rédaction » est utilisé pour désigner à la fois les commissaires et le personnel administratif de la Commission impliqué dans le processus.

processus. C'est dans cette perspective qu'a été rédigé le *Document préparatoire à la consultation publique – mars 2004* (après : le Document préparatoire).

Bien que l'idée de produire un document pouvant faciliter la participation des citoyens à la consultation publique soit potentiellement intéressante, il faut s'assurer de prendre les moyens adéquats pour atteindre cet objectif. Pour être efficace d'un point de vue communicationnel et ainsi remplir sa visée, un texte doit être lisible, c'est-à-dire qu'il doit être lu, compris et intégré sans trop de difficulté par le lecteur (Sorin 2001, p. 86). Il faut donc en déduire qu'une production écrite comme le Document préparatoire ne peut être accessible au grand public que dans certaines conditions. Comme c'est le cas dans tout effort de vulgarisation, il doit d'abord et avant tout y avoir adéquation entre le texte rédigé et les compétences des lecteurs visés. L'accessibilité du Document préparatoire en ce qui a trait plus particulièrement à sa compréhensibilité est un enjeu de taille, surtout dans l'optique où la visée première du document préparatoire est de « faciliter la contribution des participants » (CEGRPQ 2004, p. 3).

1.3 Lecteur modèle et lecteur empirique

Partant du principe que « tout texte apporte infiniment moins d'informations qu'il n'en faut pour le comprendre : l'essentiel de son sens est reconstruit par le lecteur en fonction des schémas qu'il possède : [particulièrement] ses connaissances du sujet traité » (Labasse 1999, p. 461), il est important de veiller à ce que le document soit accessible et adapté au public cible.

Tout lecteur, confronté à un texte, s'engage dans un travail d'interprétation de son contenu. La lecture, loin d'être effectuée passivement, doit plutôt être envisagée comme « une activité coopérative qui amène le destinataire à tirer du texte ce que le texte ne dit pas mais qu'il présuppose, promet, implique ou implicite, à remplir les espaces vides » (Eco 1985, p. 5).

Afin de favoriser cette coopération entre son destinataire et lui, le rédacteur doit agir de façon à accompagner le lecteur dans l'actualisation du texte. En effet, « générer un texte signifie mettre en œuvre une stratégie dont font partie les prévisions des mouvements de l'autre » (Eco 1985, p. 65). Pour ce faire, chaque texte prévoit un Lecteur modèle qui a les compétences nécessaires pour l'actualiser. Le texte est révélateur du Lecteur modèle en ce sens qu'il « présuppos[e] une compétence encyclopédique spécifique » (Eco 1985, p. 71).

« Le Lecteur modèle [...] renvoie à cette stratégie textuelle qui correspond au rôle attendu du lecteur, au rôle que lui prescrit le texte, rôle vers lequel doit tendre le lecteur empirique » (Sorin 2001, p. 91). Il réfère donc à la démarche interprétative exigée par le texte pour être actualisé. Dans l'activité de rédaction, l'auteur vise à ce qu'il y ait adéquation entre les compétences auxquelles il fait référence et celles de son lecteur. En d'autres mots, il écrit pour « un Lecteur modèle capable de coopérer à l'actualisation textuelle de la façon dont lui, l'auteur, le pensait et capable aussi d'agir interprétativement comme lui a agi générativement » (Eco 1985, p. 68). « On peut donc présumer que l'auteur a en tête un lecteur empirique possédant une connaissance encyclopédique [...]. Ce lecteur empirique, comme sujet concret du processus de lecture, doit devenir conforme ou tendre vers le Lecteur modèle » (Sorin 2001, p. 92). Cette correspondance attendue entre les compétences assumées du lecteur et ses compétences effectives met en lumière la nécessité pour le rédacteur de prévoir son lecteur. Il faut que son Lecteur modèle soit le plus près possible du Lecteur empirique.

Pour devenir un Lecteur modèle, le Lecteur empirique doit s'appropriier les codes du rédacteur. « En effet, prévoir son Lecteur modèle ne signifie pas uniquement savoir qu'il existe, mais signifie aussi travailler le texte de façon à construire ce lecteur » (Sorin 2001, p. 91). Pour faciliter cette tâche d'appropriation, il est nécessaire que le rédacteur manie ses codes en fonction des compétences de son Lecteur empirique. Une connaissance adéquate de ce dernier est donc nécessaire.

2. Le document préparatoire

Le *Document préparatoire à la consultation publique – mars 2004* (CEGFPQ 2004), publié par la commission Coulombe, est un texte de 23 pages ayant pour objet de « susciter la discussion sur un certain nombre de sujets qui seront débattus lors des consultations publiques (...) [afin de] faciliter la contribution des participants » (CEGFPQ 2004, p. 3). Le texte, en format PDF, est disponible pour téléchargement dans le site Web de la Commission³.

Le document produit par la Commission est divisé en trois sections. La première partie du Document préparatoire s'intitule « Section A – Informations générales ». Cette partie occupe cinq pages (pages 3 à 8) et est divisée en trois sous-sections : en premier lieu, le mandat de la Commission est expliqué (page 4); dans un deuxième temps, le plan de travail des commissaires est détaillé (page 5); pour terminer, le contexte global fait l'objet d'un portrait (pages 6 et 7).

La « Section B – Cadre de réflexion » fait suite à cette première partie et s'étend des pages 8 à 19, pour un total de 12 pages. Elle expose la perspective qu'entend adopter la Commission tout au long de la consultation publique. Faisant chacun l'objet d'une sous-section particulière, les quatre axes choisis sont :

1. Le développement durable et la gestion intégrée des ressources forestières (pages 8 à 11);
2. La connaissance du capital forestier (pages 11 à 14);
3. La planification, la réalisation et le rendement de l'aménagement forestier (pages 14 à 17);
4. Le cadre et les modes de gestion des forêts (page 17 à 19).

Finalement, une partie nommée « Section C – Comment contribuer aux travaux de la Commission » (pages 20 à 22) vient compléter le document. La première sous-section explique comment participer aux consultations régionales (page 20); la deuxième explique comment soumettre un document de propositions (page 21). La dernière sous-section concerne la présentation d'un document lors des audiences (page 22).

3. Questions et objectifs

Nous formulons les questions suivantes :

1. Comment l'équipe de rédaction de la commission Coulombe décrit-elle son lecteur? En d'autres termes, qui est son Lecteur modèle?

³ L'adresse du site de la Commission est la suivante : <http://www.commission-foret.qc.ca/>

2. Comment l'équipe de rédaction de la commission Coulombe s'y est-elle prise pour rédiger son Document préparatoire?

Pour répondre à ces questions, nous formulons les objectifs suivants :

1. Cerner les caractéristiques du lecteur telles que les conçoit l'équipe de rédaction;
2. Décrire les étapes du processus de rédaction;
3. Dégager les stratégies de rédaction implicites ou explicites;
4. Vérifier s'il y a correspondance entre la conception du lecteur et les stratégies de rédaction déployées.

4. Méthodologie

Pour atteindre les objectifs visés, nous avons procédé à l'étude de cas du Document préparatoire en combinant les techniques de l'entrevue qualitative et de l'analyse du texte.

Comme approche méthodologique, l'étude de cas « consiste à étudier une personne, une communauté, une organisation ou une société individuelle » (Roy 2003, p. 160). C'est une façon d'accéder au réel d'une situation particulière en l'examinant dans ce qu'elle a de singulier et de spécifique. L'intérêt des résultats obtenus se retrouve donc dans la richesse et la nuance du contenu plutôt que dans la possibilité de pouvoir faire des généralisations. De plus, comme notre démarche se veut d'abord et avant tout descriptive, l'étude de cas est tout à fait appropriée.

Dans cette perspective, nous avons donc procédé à une entrevue qualitative telle que la conçoit Quinn Patton (1990), et ce, pour « nous permettre d'avoir accès à la perspective de l'autre » (Quinn Patton 1990, p. 278). Un commissaire de la commission Coulombe a accepté de se prêter au jeu de l'entrevue, en sa position de professeur et de chercheur universitaire.

Pour obtenir des données intéressantes du point de vue du contenu et la richesse, nous nous sommes efforcée de fournir à notre informateur un cadre où il pouvait être à l'aise, ce qui favorise la collecte de réponses précises et honnêtes (Quinn Patton 1990). À cet effet, nous avons préparé un guide général d'entrevue présentant une série de 32 questions ouvertes, laissant toutefois la porte ouverte aux élans de spontanéité à la fois de l'intervieweur et de l'informateur. Les questions couvraient les trois grands thèmes suivants :

1. Les représentations du lectorat;
2. La mécanique du document;
3. Les stratégies d'arrimage employées.

Les questions du premier thème cherchaient à faire émerger la façon dont notre informateur concevait le lectorat. Par ces questions, nous voulions recueillir des renseignements plus précis sur les caractéristiques du Lecteur modèle du Document préparatoire. Par exemple, nous demandions à notre informateur de nommer les groupes visés par le document, de les décrire avec précision ou encore de nous renseigner sur les besoins de ces lecteurs. Nous voulions aussi savoir comment ce portrait avait pu être obtenu.

Le deuxième thème se concentrait sur la mécanique du document étudié. Il s'agissait d'obtenir le plus d'information possible sur les étapes traversées pour rédiger le Document préparatoire, de sa mise en chantier jusqu'à sa publication en mars 2004.

Le troisième thème couvert par l'entrevue traitait des stratégies implicites ou explicites déployées par l'équipe de rédaction du Document préparatoire. Nous voulions explorer les moyens qui avaient été mis de l'avant pour rejoindre autant les experts, pour la plupart forestiers, que les profanes. Ces stratégies pouvaient avoir été déployées à divers moments pendant le processus rédactionnel, autant dans les phases préliminaires à la rédaction du document qu'en cours de rédaction.

Notre informateur étant la seule personne interviewée dans le cadre de cette étude de cas, le besoin d'un questionnaire standardisé, où les questions sont soigneusement ordonnées avec l'intention de limiter les biais que peuvent occasionner des questions formulées différemment, ne s'est pas fait sentir.

Finalement, nous avons confronté les résultats obtenus à l'entretien avec ceux d'une analyse de contenu du Document préparatoire pour tenter de cerner comment s'actualise tout au long du texte l'information recueillie grâce à l'entretien et d'affiner ainsi notre compréhension du cas à l'étude.

En combinant analyse de discours et analyse de contenu, nous avons cherché à dégager les stratégies, implicites ou explicites, qui avaient été évoquées par notre informateur. Nous avons aussi comparé ces résultats avec les recommandations formulées par le Groupe Rédiger en ce qui concerne la rédaction de documents administratifs.

5. Résultats

Aux fins de cette étude, nous allons tout d'abord faire un compte rendu des représentations que l'équipe de rédaction s'est faites du public visé par le document. En second lieu, nous allons nous attarder à faire une description exhaustive des étapes ayant mené à la production du document. Dans un troisième temps, nous ferons un parallèle entre les stratégies, conscientes ou non, qui ont été employées par l'équipe de rédaction pour rendre le Document préparatoire accessible à tous les publics visés.

5.1 *Le lecteur modèle*

D'entrée de jeu, notre informateur nous affirme que le lecteur visé par le Document préparatoire fait partie du grand public. Ce groupe semble plutôt homogène dans sa première définition, mais au fur et à mesure que l'entrevue avance, notre informateur fait mention de l'industrie forestière, des groupes environnementaux, des groupes de travailleurs et des ordres professionnels. Toutefois, aucune description formelle n'est avancée pour ces sous-groupes dont la définition reste, somme toute, nébuleuse.

Selon notre informateur, l'équipe de rédaction s'est basée sur son propre profil pour se représenter le lectorat. Les commissaires jugeaient faire partie du grand public parce qu'ils ne possèdent pas de formation spécifique en foresterie. Pourtant, un survol de leur curriculum vitæ

permet de constater que, tant par leur profil scolaire que par leur expérience spécialisée, les commissaires sont loin d'être des représentants typiques du public en général⁴.

Toujours aux dires de l'interviewé, les renseignements dont le grand public avait le plus besoin concernaient le régime forestier et le contexte québécois de la foresterie. Il a ajouté que les opinions du grand public sur la forêt ont toutes comme origine le film *L'erreur boréale* de Richard Desjardins, qui dénonce dans un discours pamphlétaire la surexploitation des forêts québécoises.

La représentation d'un Lecteur modèle correspond pour lui à un acteur qui a une opinion sur la forêt. Qui plus est, ce lecteur semble pouvoir être décrit en fonction de l'usage qu'il fait du Document préparatoire. En effet, selon notre informateur, le Lecteur modèle peut, grâce à la mise en contexte que le document fournit, arriver à situer son problème forestier bien particulier dans un contexte plus large. De l'avis du commissaire interrogé, le Document préparatoire est un outil à utiliser pour donner plus de poids à la contribution de l'intervenant. Il lui permet de situer son apport dans un contexte plus précis et, par extension, contribue à donner plus de poids à la consultation en général.

5.2 *Les étapes du processus de rédaction*

Le document initial avait au départ quatre pages. À la suite de consultations préliminaires effectuées auprès de représentants choisis par la Commission, les commissaires ont constaté autant l'ampleur du dossier à traiter que le besoin d'information qui existait. Ils ont voulu, par la présentation d'un document de préparation plus consistant, contribuer à ce que tous soient au même niveau.

Le Document préparatoire a été entièrement élaboré et rédigé à l'interne, sauf pour ce qui est des tâches entourant le format, qui ont été confiées à un graphiste externe. L'équipe de réaction était composée du président, des six commissaires, du secrétaire et du directeur de la recherche de la Commission. Le contenu du document a été élaboré en équipe et l'équipe, elle, a été alimentée par les résultats provenant des rencontres effectuées auprès de représentants choisis grâce au concours des Conseils régionaux de développement de sept régions ressources différentes; des rencontres avec des représentants du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs ont aussi servi à en bonifier le contenu. L'élaboration du contenu et sa rédaction se sont faites en équipe, pendant des réunions. De façon générale, chacun des commissaires avait une partie à rédiger, partie qu'il proposait ensuite au groupe lors d'une réunion subséquente. C'est au secrétaire qu'incombait, au besoin, la tâche de retravailler les textes fournis par les commissaires et d'en proposer une version améliorée qui, elle aussi, était révisée en groupe. La direction des communications de la Commission a été impliquée dans certaines tâches de mise en forme. Aucun test auprès du lecteur cible n'a été effectué avant la mise en circulation du document.

Selon l'information obtenue, la plus sérieuse contrainte à la rédaction du Document préparatoire a été sans contredit le manque de temps. De plus, certains sujets, plus épineux, se devaient d'être

⁴ Le curriculum vitae des commissaires peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.commission-foret.qc.ca/membres.htm>.

traités avec précaution ou tout simplement évités : par exemple, la question du conflit du bois d'œuvre.

5.3 Les stratégies de rédaction

Ces éléments dégagés, il sera sans doute révélateur de cerner les stratégies déployées par les commissaires pour ajuster leur message et atteindre le lecteur en fonction des représentations qu'ils s'en font. Ces stratégies, qu'elles soient conscientes ou non, devaient en bout de ligne permettre la production d'un document qui soit accessible au public visé.

Cela fait, il convient de mettre en relation les choix effectués à chacune des étapes préalablement décrites de la rédaction du Document préparatoire avec les représentations que se font les commissaires de leurs publics cibles.

Également, il est essentiel de mettre en relation les stratégies déployées par l'équipe de rédaction avec les objectifs qu'elle visait. Ceux-ci étaient au nombre de trois :

1. Présenter la Commission;
2. Inviter le grand public à participer aux travaux de la Commission;
3. Établir la crédibilité de la Commission.

La quasi-totalité des stratégies utilisées dans la rédaction du Document préparatoire l'a été de façon intuitive. Notre informateur a indiqué que l'équipe de rédaction avait mis beaucoup d'efforts à cerner les préoccupations des gens pour les toucher. L'équipe a aussi accordé une certaine importance à la vulgarisation de son texte, mais à l'intérieur de certaines limites. La vulgarisation devait être utilisée mais sans nuire à la justesse technique du propos, parce que de cette justesse dépendait la crédibilité de la Commission. De plus, l'équipe de rédaction a porté une attention particulière au vocabulaire utilisé, en ce sens qu'elle ne voulait pas avoir l'air de se cacher derrière une abondance de termes techniques. De l'avis de notre informateur, une utilisation abusive du vocabulaire technique aurait contribué à donner l'impression que la Commission ne souhaitait pas s'expliquer, qu'elle abusait du jargon technique afin de museler les critiques. Pour évaluer cette complexité lexicale et la densité conceptuelle de son propos, l'équipe de rédaction s'utilisait elle-même comme gabarit : si c'était accessible pour les commissaires, ce l'était donc pour le grand public. La Commission avait aussi prévu des mécanismes pour répondre aux interrogations du public quant au Document préparatoire. Un forestier était disponible pour répondre aux questions que lui transmettait le public par courriel et par téléphone.

5.4 Confrontation avec des stratégies reconnues

Vu le caractère intuitif des stratégies utilisées par l'équipe de rédaction du Document préparatoire, il nous apparaissait intéressant de confronter le document avec une série de recommandations déjà établies en ce qui a trait à l'écriture destinée au grand public. À cet effet, les recommandations faites par le Groupe Rédiger (voir Clerc 2002 et Clerc 2003) nous semblent particulièrement pertinentes.

Quoique les recommandations du Groupe Rédiger qui seront évoquées dans les pages à venir sont tirés d'un document provenant de la fonction publique, elles étaient destinées au grand public, le

même que celui visé par la Commission. Elles offrent une étendue d'application assez vaste et très pertinente. D'ailleurs, la grande majorité des documents destinés au grand public peuvent bénéficier des recommandations formulées (Clerc 2002).

À ce sujet, nous aimerions souligner certaines recommandations (Clerc 2002; Clerc 2003) que nous jugeons pertinentes dans le cas du Document préparatoire :

1. Regrouper les informations de manière à reproduire l'ordre naturel dans lequel le citoyen les retrouve ou les conçoit normalement.

Le Document préparatoire est plutôt rédigé en fonction de la chronologie des étapes que les commissaires ont franchies au cours de leur mandat. Le contenu du document aurait eu avantage à être modifié, pour que les questions concernant les modalités de participation se retrouvent en premier lieu.

2. Présenter sous forme de liste les renseignements essentiels et les marches à suivre.

Sur ce point, la façon dont sont présentées les questions que les commissaires posent à la population est bien pensée. Cette formule aurait pu être reprise dans la section C sur les démarches à entreprendre pour participer à une audience. Le même contenu, exposé sous forme de liste, aurait permis de présenter de manière encore plus claire et explicite les démarches que doit entreprendre le citoyen. De plus, les coordonnées de la Commission sont fournies à maintes reprises, ce qui contribue positivement au bilan du texte.

3. Construire le texte autour du thème central.

Il n'est pas évident de cerner le thème central du document et les intentions de la rédaction à cet égard. Est-ce l'invitation à la participation? L'énumération des questions? La mise en contexte? Pour répondre adéquatement, il nous faudrait questionner l'équipe de rédaction de la Commission, ce qui n'est pas nécessaire quand le texte est bien construit.

4. Réduire la complexité syntaxique des phrases.

Sur ce point, il est absolument essentiel de ne transmettre qu'une seule unité d'information par phrase et d'éviter les compléments en cascade. Par exemple, des sections du texte comme celle-ci contiennent beaucoup trop d'information et sont de formulation trop lourde pour un lecteur typique du grand public :

Recommander toute modification que la Commission jugera requise pour assurer la meilleure gestion possible des forêts du domaine de l'État et de leurs ressources quant aux éléments susmentionnés; les critères appropriés à la gestion des risques reliés aux calculs des possibilités forestières et aux suivis et contrôles des activités d'aménagement forestier, prenant en considération l'ensemble des éléments fauniques, socio-économiques et environnementaux pertinents; les éléments d'un plan global en vue de doter le Québec d'une approche améliorée d'aménagement durable du milieu forestier. (CEGFPQ 2004, p. 4)

5. Procéder à la vulgarisation du contenu technique.

Puisque que « le recours à des procédés de vulgarisation sert à adapter le contenu d'une communication en fonction d'une certaine représentation du public lecteur » (Clerc 2003, p. 61), il y a lieu de se demander si le Document préparatoire a bel et bien été vulgarisé, le portrait du public ciblé n'ayant pas été dessiné. Toujours parmi les moyens suggérés par le Groupe Rédiger, il est des plus important d'éviter le plus possible l'utilisation d'expressions techniques. Il est certain que le vocabulaire inhérent à un domaine spécialisé peut être un sérieux obstacle à la compréhension du texte. À défaut de l'expliquer, il importe donc d'éliminer tout terme technique dont la présence n'est pas essentielle. La Commission ne souhaitait pas « trop vulgariser » le document, afin d'éviter les bévues techniques. C'est probablement pourquoi le texte foisonne de termes puisés à même le lexique de la foresterie scientifique (pensons, par exemple, à « possibilité forestière » ou à « matière ligneuse »). À la lumière des renseignements recueillis, nous croyons que c'est la définition de ce qui est essentiel ou non qui a pu poser problème.

6. Conclusion

Le *Document préparatoire à la consultation publique – mars 2004* a servi de carte de visite à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Destiné au grand public dans son ensemble, le Document préparatoire présente à son lecteur le contexte forestier québécois, les enjeux sur lesquels les commissaires souhaitent se pencher et les informations logistiques nécessaires pour participer aux travaux de la Commission. Son objectif était de faciliter la contribution des citoyens aux travaux de la Commission. Nous nous sommes donc penchée sur la façon dont l'équipe de rédaction dessinait le portrait de son public cible de même que sur le processus et les stratégies de rédaction employées pour atteindre cet objectif. Il semble que le portrait du lecteur a été dessiné intuitivement, et ce, en se basant sur le profil même des commissaires. Les stratégies déployées ne peuvent donc qu'être approximatives, le profil du membre typique de la commission Coulombe étant bien loin du profil du lectorat moyen. Il y a donc lieu de douter de la clarté et de l'accessibilité du Document préparatoire pour le grand public. Une plus grande connaissance des publics ciblés aurait permis de choisir les stratégies d'adaptation appropriées au lectorat.

7. Bibliographie

- ADLER, P.S. & J.E. Birkhoff (2003). *Building trust: when knowledge from « here » meets knowledge from « away »*, Portland, National Policy Consensus Center, 16 pages.
- BECK, Ulrich (1992). *Risk Society: Towards a New Modernity*, Londres, Sage, 260 pages.
- CLERC, Isabelle (ed) (2002). *Rapport de recommandations – Simplification de la langue administrative : les formulaires imprimés et électroniques, les fiches du Répertoire des programmes et services – Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration*, Groupe Rédiger, Ciral, Université Laval, 129 pages.
- CLERC, Isabelle (ed) (2003). *Simplification des lettres de l'Administration adressées au grand public – Rapport de recommandations*, Groupe Rédiger, Ciral, Université Laval, 83 pages.
- COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE (2004). *Document préparatoire à la consultation publique – mars 2004*, Québec, 23 pages.
- COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE (2004b). *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*, [en ligne], <http://www.commission-foret.qc.ca/> (page consultée le 12 octobre 2004).
- CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DES FORÊTS (1998). *Stratégie Nationale sur les Forêts 1998-2003 – Durabilité des forêts, un engagement canadien*, Ottawa, 54 pages.
- CONSEIL DE LA RECHERCHE FORESTIÈRE DU QUÉBEC (2002). *Priorités de recherche pour le secteur forestier québécois*, [en ligne], <http://www.crfq.qc.ca/document-pdf/Priorites-recherche.pdf> (page consultée le 12 octobre 2004).
- DE GUISE, Jacques (2002). *Communication du risque* (notes du cours COM-65611), Faculté des lettres, Université Laval.
- DEREIX, Charles (1997). « La forêt pour le forestier », *La forêt – Perceptions et représentations*, sous la direction de A. Corvol, P. Arnould et M. Hotyat, Coll. « Alternatives rurales », Paris, L'Harmattan, pages 271-274.
- ECO, Umberto (1985). *Lector in fabula ou la coopération interprétative dans les textes narratifs*, Paris, Grasset, 315 pages.
- EDEN, Sally (1996). « Public participation in environmental policy: considering scientific, counter-scientific and non-scientific contributions », *Public Understanding of Science*, vol. 5, pages 183-204.
- FAYARD, Pierre (1988). *La communication scientifique publique : de la vulgarisation à la médiatisation*. Coll. « L'essentiel », Lyon, Éditions Chronique Sociale, 148 pages.
- GUAY, Louis et Éric Gagnon. (1988). « Légimité professionnelle et reconnaissance sociale: l'exemple des ingénieurs forestiers du Québec », *Sociologie et Sociétés*, vol. 20, no 2, pages 141-162.
- LABASSE, Bertrand (1999). « Perception et compréhension de l'écrit », *La chose imprimée*, sous la direction de Combier et Peséz. Paris, Retz, pages 458-462.
- LANIER, Louis (1997). « La forêt pour le professionnel-gestionnaire i », *La forêt – Perceptions et représentations*, sous la direction de A. Corvol, P. Arnould et M. Hotyat, Coll. « Alternatives rurales », Paris, L'Harmattan, pages 275-282.
- MARTY, Pascal (2000). « Pourquoi étudier la vulgarisation des sciences forestières? Études des formations à la gestion des forêts », *Natures Sciences et Sociétés*, vol. 8 no 1, pages 63-65.
- Office de consultation publique de Montréal (2008). *Le défi de la participation – Politique de consultation et de participation publiques de la ville de Montréal*, [en ligne], <http://www2.ville.montreal.qc.ca/ocpm/pdf/references/chartes/charte2fr.pdf> (page consultée le 13 janvier 2008).
- OGRIKEK, Michel (1993). *Environnement et communication*, Rennes, Éditions Apogée, 164 pages.

- ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC (2002). *Plan de communication 2002-2004 de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec*, Sainte-Foy, 16 pages.
- PATTON, Micheal Quinn (1990). *Qualitative Interviewing in Qualitative Evaluation and Research Methods*, Newbury Park, Sage Publications, pages 277-368.
- ROY, Simon N. (2003). « L'étude de cas », *Recherche sociale : de la problématique à la cueillette de données*, sous la direction de B. Gauthier, Québec, Presses de l'Université du Québec, pages 159 à 184.
- SATTERFIELD, Theresa (1997). « "Voodoo Science" and Common Sense : Ways of Knowing Old-Growth Forests », *Journal of Anthropological Research*, vol. 53, no 4, pages 443-459.
- SORIN, Noëlle (2001). « Le lecteur modèle, instance de réalisation du lecteur empirique », *Tangence*, no 67, Automne 2001, pages 81-95.